



Partage des dons manuel pendant le divorce

Par **KGBE**, le **19/06/2009** à **21:02**

Bonjour,
Bonjour à tous, je cherche une solution pour éviter de me retrouver ruiné par ma future ex-épouse. Le jugement du divorce a été prononcé il y a huit jours, mais reste le partage des biens. Marié sous le régime de la communauté, elle veut me mettre à poils. Elle a reçu en 2001 deux dons manuel de sa mère d'un montant chacun de 15.000,00 € pour nous aider à la construction d'une maison qui a été vendue en 2006, pour en reconstruire une autre, (qui est maintenant en vente). Mon avocat me dit qu'elle peut récupérer ces sommes sur la vente de la maison, comme quoi ces dons ont été fait à son nom.
Est ce vrai ? et pourquoi ?
Attention je dois vous dire que le second don de 2001 n'avait pas été enregistré aux impôts en 2001, mais il y a à peine 2 mois, quelle valeur a t'il ?
Merci de me sortir de cet enfer !

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **21:45**

Bonsoir,
Si la mère de votre ex-épouse a donné à sa fille 2 fois 15000€, soit au total 30000€, il est tout-à-fait normal qu'elle récupère ces 30000€.
Cordialement.

Par **KGBE**, le **19/06/2009** à **21:56**

Merci pour votre réponse LAURE. Mais est ce un point de vue personnel ou une obligation légale ?

Par **KGBE**, le **19/06/2009** à **21:58**

Et le fait que le deuxième don à été enregistré 8 ans après, a t'il toujours sa valeur ?

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **22:10**

Ce n'est pas un point de vue personnel, c'est la loi.
Peu importe les dates où ont été enregistrés les dons.
Effectivement votre femme est dans son droit de récupérer cette somme de 30000€ sur la vente de la maison.
Elle ne cherche pas à "vous mettre à poil" comme vous dites, mais elle veut tout simplement récupérer ce qui lui appartient. Elle a la loi pour elle.
Cordialement.

Par **KGBE**, le **19/06/2009** à **22:17**

Je suis déçu de la réponse, mais merci. Mais oui je vous assure elle veut me mettre à poils !!!!
Elle me l'a dit en face, et elle a déjà fait ! Les femmes n'ont pas toujours le mauvais rôle, détrompez vous je n'est pas fauté, j'essai juste de sauver ma peau. Merci pour tout.

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **22:19**

Mais elle a le droit pour elle !!!
C'est sa mère qui lui a donné cet argent ! Il est tout-à-fait normal que ce soit elle qui le récupère !
Cordialement.

Par **KGBE**, le **19/06/2009** à **22:42**

Oui j'ai bien compris ! Vous ne connaissez pas l'historique, je suis d'accord pour que tout le monde s'en sorte, ça ne sera pas mon cas, je le crains ! Il faut arrêter de penser que les hommes sont des monstres sans peine et sans sentiments.

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **22:45**

[citation]Il faut arrêter de penser que les hommes sont des monstres sans peine et sans sentiments. rn[/citation]
Mais je n'ai ni jamais dit, ni pensé que les hommes sont des monstres !!!

Par **KGBE**, le **19/06/2009 à 22:47**

Si je vous disez qu'elle n'a jamais travailler de sa vie, une femme de ménage à la maison, un chéquier, une carte bleu illimité et qu'elle a décidé de se passer de moi du jour au lendemain, quelle m'a frappé et que j'ai eu 1 mois pour quitter mon domicile pour me reloger en loyer, vous changeriez vous d'optique si j'étais une femme ?

Par **KGBE**, le **19/06/2009 à 22:48**

Ne pensez pas que je vous agresse, c'est pas mon style .

Par **Marion2**, le **19/06/2009 à 22:50**

Vous ne semblez pas comprendre que je n'ai émis, à aucun moment, une opinion personnelle.rnrnJe vous ai dit ce qu'il en était, ce que la loi disait.rnrnCordialement.

Par **KGBE**, le **19/06/2009 à 22:52**

Désolé, je vous prie de m'excuser. C'est déjà gentil de votre part que répondiez aux questions. Merci. Vous m'en voulez pas ?

Par **poupette**, le **19/07/2012 à 10:12**

bonjourrnrny a t il une loi qui annule un don manuel si il est fait moins d'un an avant le divorce ? j'ai donné 60.000 euro à ma femme en janvier (à sa demande pour se sentir chez elle dans la maison qu'on achetait a t elle dit) en novembre elle me met dehors et demande divorce. Un texte existe t il sur la durée légal entre le don et le divorce afin que le don soit validé ?rnrnmerci

Par **amajuris**, le **19/07/2012 à 10:33**

bjr,rnsous quel régime matrimonial êtes vous mariés ?rncdt